



| RENCONTRE |

Alain Cazade, croire en prison

Aumônier auxiliaire depuis trois ans au centre pénitentiaire de Villepinte, Alain Cazade a été envoyé en mission comme titulaire par Monseigneur Pascal Delannoy le 1^{er} septembre dernier. Un exemple de collaboration entre pouvoir spirituel et temporel pour une mission d'écoute et de partage.

Quel est le processus de nomination d'un aumônier titulaire ?

Le candidat est proposé – souvent par l'aumônier titulaire en poste comme c'est le cas pour moi – au diocèse et au chef d'établissement pénitentiaire concerné, qui transmettent aux autorités supérieures pour entériner la décision de sa nomination. C'est l'évêque du diocèse, dont dépend l'institution, qui envoie l'aumônier en mission. Cette mission comprend les visites en cellules, l'encadrement d'une équipe d'aumônerie et l'organisation d'actions de communication à l'extérieur pour mieux faire connaître ses activités et l'importance de l'accueil et de la prière en milieu carcéral. Les journées nationales des prisons se dérouleront du 19 au 25 novembre 2018 sur le thème « Peines de corps ».

Qu'est-ce qu'un détenu attend et espère en termes de Foi catholique ?

Il attend un réconfort moral, une écoute, un éclairage aussi

lucide que fraternel sur ce qu'il a pu faire, l'espérance d'un pardon, accordé par un autre et accordé par lui-même. Il n'est pas question de faire du prosélytisme, les codétenus (qui eux n'ont pas demandé à être visités et qui sont souvent musulmans) sont toujours attentifs aux échanges et demandeurs d'explications. Il faut être particulièrement vigilant avec les « arrivants » car certains sont en perte de repères. Il faut les aider à se rendre compte qu'ils sont en détention pour une raison dont ils doivent prendre la mesure, qu'ils vont y rester souvent plus longtemps qu'ils ne le pensent, mais aussi que ce n'est qu'un passage. De la même manière que toute vie humaine n'est qu'un passage, il faut préparer l'après. L'attente d'une parole apaisante est constante; celle d'un éclairage spirituel est plus forte qu'on l'imagine. Mais, il me faut parfois m'assurer qu'un objet, une croix, un chapelet ou une icône affichée dans la cellule ne mènent pas à une forme d'idolâtrie, que la superstition

ou la magie ne remplacent pas la vie intérieure de la prière et de la foi. Dans nos rencontres, la notion de partage et d'échange est essentielle. Nous sommes parfois le lien entre l'administration pénitentiaire, les surveillants et les détenus. Il nous arrive aussi d'aider à l'écriture de lettres, ou autres services pratiques, ce qui nous aide à connaître et faire valoir l'homme et ses qualités derrière le détenu.

Est-ce qu'il y aura une crèche à Noël ?

Oui. La crèche est installée dans le gymnase pour la durée de chaque rencontre (les messes

du dimanche et les préparations bibliques du samedi). Le respect des croyances de chacun est important en prison, les aumôneries de toutes les religions y veillent. La liberté de culte doit être respectée pendant toute la durée de la peine, ce qui témoigne de son importance. « *Ne vous occupez pas des prisonniers si vous ne consentez pas à être leurs sujets et leurs élèves, dit Saint-Vincent de Paul. Ceux que nous appelons les misérables, ce sont eux qui doivent nous évangéliser et convertir. Après Dieu c'est à eux que je dois le plus.* ».

Odile B.

L'article 2 de la loi 1905 qui interdit toute subvention à un culte prévoit que pourront être inscrites aux budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie destinés à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

En prison, sept confessions sont agréées au plan national : catholique, israélite, musulmane, orthodoxe, protestante, bouddhiste, témoins de Jéhovah. Le statut d'aumônier est fixé par le Code de procédure pénale.

Source : www.vie-publique.fr